

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 25 juin 2010  
(convocation du 14 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent  
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55  
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10  
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique  
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas  
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45  
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20  
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Participation de la Communauté Urbaine à la Fondation Bordeaux Université en tant que membre fondateur - Versement d'une dotation financière au capital - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En vertu de l'article L 719-12 du Code de l'Education, les statuts de la Fondation « Université de Bordeaux » ont été adoptés par le conseil d'administration du PRES Université de Bordeaux le 18 décembre 2009.

Son objet concerne le développement de la recherche (apport de fonds propres aux équipes et laboratoires pour crédibiliser les dossiers auprès des organismes financeurs) et de l'enseignement (création de chaires, invitation de professeurs étrangers, bourses de séjours à l'étranger, contrats intercalaires de post doc,...).

La fondation a pour objectif de conforter les relations entre les acteurs économiques et les équipes de l'Université de Bordeaux. En application de l'article L 719-12 du Code de l'Education, la Fondation est adossée au PRES de l'Université de Bordeaux et sa comptabilité est assurée par le comptable de l'Université, et elle est hébergée dans ses locaux.

Pour assurer la mise en œuvre de son objet, le conseil de gestion assure le fonctionnement de la fondation. Le conseil de gestion composé pour un tiers des représentants des donateurs décide des moyens dédiés aux programmes et actions proposés.

Les cinq premiers membres fondateurs sont Jean René Fourtou, président du conseil de gestion, Sanofi Aventis, SFR, le Conseil Régional d'Aquitaine et la ville de Bordeaux.

Le Président de l'Université de Bordeaux II et celui de la fondation ont sollicité la Communauté Urbaine afin qu'elle rejoigne le collège des membres fondateurs pour participer au développement ainsi qu'au rayonnement et à l'attractivité du territoire métropolitain.

Egalement, la fondation a pour objectif de conforter un outil essentiel pour le développement des relations entre les acteurs économiques et les équipes de l'université et le monde économique.

La Communauté Urbaine a ainsi été sollicitée afin de participer au capital de la fondation sous la forme d'un soutien à la dotation initiale à hauteur de 250 000 €, et a proposé que cette contribution ait lieu en deux versements, comme la région Aquitaine.

La CUB conditionne sa participation au fait que les points suivants soient mis en oeuvre :

- mention de la Communauté Urbaine en tant que membre fondateur de la « Fondation de l'Université de Bordeaux »,
- édicition des règles de fonctionnement de la Fondation dans ses relations avec la Communauté Urbaine en tant que membre fondateur, telles que celles d'ouverture et de transparence dans la gestion des projets découlant d'un principe de bonne gouvernance,
- présence de représentants de la Communauté Urbaine dans le Conseil de gestion de la Fondation selon les modalités prévues dans les statuts,
- assurance de la visibilité de la Communauté Urbaine en tant que membre fondateur associé à l'Université de Bordeaux lors de la mise œuvre de projets financés par la Fondation de l'Université de Bordeaux pour les deux années à venir,
- assurance que la fraction consommable de la dotation formée par les contributions des membres fondateurs, fixée à 20% par l'article 92 du décret du 7 avril 2008, ne soit pas utilisée pour les dépenses de fonctionnement de la Fondation Bordeaux Université et que si la dotation d'origine publique est limitée à 50%, la partie consommable de cette dernière est de 50%.

La mention de la CUB en tant que membre fondateur nécessitant une modification des statuts de la Fondation Université de Bordeaux deviendra effective dès la publication des nouveaux statuts.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L 719 – 12 du Code de l'Education,
- Vu l'article 92 du décret du 7 avril 2008,

Entendu le rapport de présentation,

- La demande de dotation de la Fondation Université de Bordeaux à hauteur de 250 000 € payable en deux règlements est recevable dès que la modification des statuts aura été réalisée,

DECIDE :

- **Article 1** : le versement par la Communauté Urbaine envers la Fondation Université de Bordeaux d'une participation à hauteur de 250 000 € destinée à la dotation initiale de cette fondation en sa qualité de membre fondateur,
- **Article 2** : la dotation initiale apportée par la CUB sera versée en deux fois, soit un premier versement après la signature de la convention ci-annexée et le second après la modification des statuts
- **Article 3** : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer avec les instances compétentes de l'Université de Bordeaux le projet de convention ci-joint, fixant

les modalités de la collaboration entre la Communauté Urbaine et l'Université de Bordeaux dans le partenariat qui les unit au sein de la Fondation,

- **Article 4** : Selon les dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14, « les droits susceptibles d'être pris par les collectivités dans le capital d'établissements publics, services publics ou privés (SEM) matérialisés ou non par des titres, constituent des participations » et doivent donc être traitées comme telles au plan budgétaire et comptable. Par ailleurs, la CUB se libèrera de sa participation en deux pactes.

En conséquence, les crédits nécessaires seront ouverts au budget supplémentaire 2010, pour le premier pacte (125 000 €), au chapitre 26, compte 266 « Autres formes de participation » s/fonction 01, CRB F100, ouverture qui sera complétée d'une opération d'ordre budgétaire au chapitre 041 où seront ouverts en débit au compte 266, le montant du second pacte, soit 125 000 €, et en crédit le même montant au compte 269 « Versement restant à effectuer sur titres de participations non libérés » pour le montant des versements restant à effectuer sur titres de participations non libérés. Le second versement sera imputé, en opération réelle, au compte 269 ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparentés vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
16 JUILLET 2010

PUBLIÉ LE : 16 JUILLET 2010

M. JEAN-JACQUES BENOIT